



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## conditions d'attribution

Question écrite n° 2618

### Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences néfastes du projet de mise sous condition de ressources des allocations familiales. Il apparaît que le seuil annoncé du plafonnement des ressources ouvrant droit aux allocations familiales ne tient pas compte des spécificités et des disparités familiales. Pénalisant une catégorie de famille à revenus moyens, il remet en cause la politique de la famille qui a toujours privilégié les principes fondamentaux de l'égalité des enfants. Il souhaiterait savoir pourquoi une concertation élargie à tous les acteurs de la politique familiale n'a pas été instaurée. Il demande que cette concertation s'ouvre au plus vite et il aimerait connaître la réponse que le Gouvernement compte ainsi apporter aux très nombreuses protestations qu'a soulevées ce projet.

### Texte de la réponse

La mise sous condition de ressources des allocations familiales s'inscrit dans le cadre de la politique de solidarité nationale que le Gouvernement entend mettre en oeuvre. Il apparaît, en effet, que notre dispositif global d'aide aux familles, par le biais de la fiscalité et des prestations sociales, est, parmi les pays européens, à la fois l'un des plus généreux pour les familles en général et l'un des moins favorables pour les familles les plus pauvres. Dans ces conditions et tout en préservant les intérêts de l'immense majorité des familles, il est équitable de mieux tenir compte du niveau de ressources des familles pour l'attribution des allocations familiales. Les nouvelles conditions de droit aux allocations familiales seront définies à l'issue de la concertation avec les associations familiales et les partenaires sociaux. En tout état de cause, il sera tenu compte de la situation de la famille pour fixer le plafond de ressources applicable et notamment du nombre d'enfants à charge.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2618

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er septembre 1997, page 2752

**Réponse publiée le :** 6 octobre 1997, page 3320